

**De :** [catherine.negrignat@cnpf.fr](mailto:catherine.negrignat@cnpf.fr) <[catherine.negrignat@cnpf.fr](mailto:catherine.negrignat@cnpf.fr)>

**Envoyé :** vendredi 4 février 2022 11:37

**À :** 'NOIRTIN' <[d.noirtin@mairie-chantraine.fr](mailto:d.noirtin@mairie-chantraine.fr)>

**Objet :** RE: Message de NOIRTIN - dossier modification PLU / Déclaration de projet PPA

Monsieur le Maire de Chantraine,

Vous nous avez transmis le projet de modification du PLU de votre commune et nous vous en remercions.

Certains points, sujets à modification, ne concernent pas la forêt privée et n'appellent donc pas de remarque de notre part.

Pour la partie forestière, vous avez choisi de limiter l'impossibilité de nouvelle construction à moins de 30 mètres des zones Nf (page 9 du Règlement article 6).

Dans son Document d'Orientation et d'Objectifs, le Scot des Vosges centrales prévoit que ce recul soit établi le long **des lisières boisées**, il ne fait pas mention d'un zonage N ou Nf. Cette règle a pour objectif d'apporter une protection aux habitations mais également à la forêt. En effet, au risque habituel de chute d'arbre, il convient d'ajouter les dangers pour la santé humaine liés aux proliférations de chenilles processionnaires urticantes et d'anticiper le risque incendie qui deviendra plus prégnant dans les années à venir. Il convient donc de ne pas construire d'habitation à moins de 30 mètres des lisières boisées.

Les documents transmis ne me permettent pas de vérifier que toutes les forêts ont bien été classées en zone Nf : aussi bien les forêts communales, domaniales que privées. Le zonage Nf est généralement mis en place uniquement sur les forêts bénéficiant du régime forestier (communale et domaniale).

Je me tiens à votre disposition pour échanger plus complètement sur ce sujet.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



**Catherine NEGRIGNAT**  
Technicien forestier

06 71 57 65 48 – 03 29 82 98 24  
[catherine.negrignat@cnpf.fr](mailto:catherine.negrignat@cnpf.fr)

**Centre Régional de la Propriété Forestière  
GRAND EST**

Maison de la Forêt – 17 rue André Vitu – 88026 EPINAL Cedex – 03 29 82 47 85  
Délégation du Centre National de la Propriété Forestière  
[www.cnpf.fr](http://www.cnpf.fr) - [grandest.cnpf.fr](http://grandest.cnpf.fr)

Attention : merci de noter ma nouvelle adresse mail :  
[catherine.negrignat@cnpf.fr](mailto:catherine.negrignat@cnpf.fr)  
L'adresse [cnpf.fr](http://cnpf.fr) sera très prochainement inactive